



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL



2018/34

Séance du 17 janvier 2018 à 18 H 00

Date de convocation : 8 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 17 janvier 2018, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SIRTOM, avenue du 4 juillet 1776 à BRIVE, sous la Présidence de Monsieur Yves LAPORTE.

Objet : Marché de fourniture de contenants aériens ou enterrés pour la collecte des bio-déchets

Nombre de membres en exercice :	150
Représentant 180 voix, soit 144 membres à 1 voix et 6 membres à 6 voix	
Présents :	93
Votants : 91 x 1 voix + 2 x 6 voix =	103
Pouvoirs :	2

La mise en place de l'expérimentation de la collecte des bio-déchets sur la commune de BRIVE nécessite le lancement d'une consultation pour la fourniture de contenants en point de regroupement par apport volontaire.

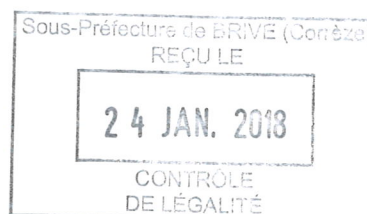
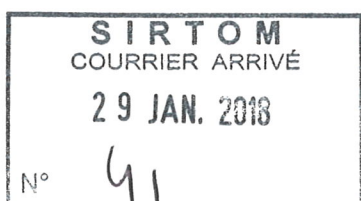
Ces contenants sont aériens ou enterrés. Ils permettent une identification des apports volontaires. Cette collecte pourrait être étendue à l'ensemble du territoire du SIRTOM.

Le marché sera passé en vertu des dispositions des articles 27, 43, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, régissant les marchés à procédures adaptées.

Ce marché sera composé d'un lot unique : fourniture de contenants aériens ou enterrés pour la collecte des bio-déchets.

La consultation sera initiale. La forme du marché sera de type accord cadre à bons de commande.

La dépense correspondante sera inscrite à la section investissement – opération 1007 – compte 213-8.

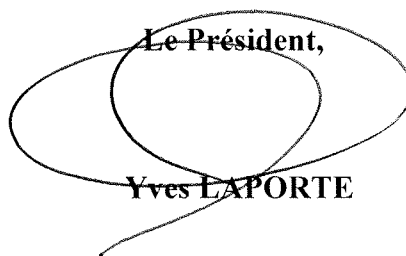


Je vous propose :

- d'autoriser M. le Président à mettre en place la consultation et à signer, après avis de la commission des marchés à procédure adaptée (CMPA), les marchés et documents s'y rattachant.
- de délibérer sur ces propositions

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération adressée à
M. le sous-préfet de BRIVE
Le 22.1.2018

Le Président,

Yves LAPORTE

